



Entraide Familiale

Règlement des maternelles & halte-jeux de l'Entraide Familiale

**« Chat botté » à Chexbres et
« Becs à bonbons » à Puidoux**

L'Association

Les maternelles et halte-jeux « Chat botté » (Chexbres) et « Becs à bonbons » (Puidoux) ont été fondées par l'Entraide Familiale de Puidoux, Chexbres, Rivaz et St-Saphorin (Lavaux) et accueillent prioritairement les enfants des communes précitées.

Un·e responsable, élu·e par l'Assemblée Générale de l'Entraide Familiale, s'occupe de la gestion des haltes-jeux et maternelles et engage le personnel encadrant.

L'association ne poursuit pas de but lucratif et bénéficie d'un subventionnement des communes citées précédemment ainsi que de l'ARAJEL (Association du Réseau d'Accueil de Jour des Enfants du Lavaux).

Autorisation d'exploiter

Les haltes-jeux et maternelles répondent aux normes édictées par la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE) qui leur a délivré une autorisation officielle d'exploiter.

Les haltes-jeux et maternelles accueillent maximum 10 enfants par structure.

Âges d'admission

Maternelles : Dès 3 ans, lors de l'année scolaire précédant leur entrée à l'école obligatoire.

Halte-jeux : Dès 2 ½ ans révolus et jusqu'à 5 ans.

Horaires d'ouverture

Les parents sont priés de respecter les heures d'ouverture et de fermeture. En cas de retard répétés et non justifiés, des mesures pourront être prises afin de garantir le bon fonctionnement de la structure.

Les absences ne donnent pas droit au remboursement de l'écolage. Pour des cas exceptionnels, merci de prendre contact avec la responsable.

En cas de retard ou d'imprévu, merci d'avertir l'équipe. Les retards peuvent entraîner une facturation supplémentaire. En cas de retards répétés, et après échange avec la famille, la structure se réserve le droit de refuser l'accueil de l'enfant.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
 PUIDOUX Becs à Bonbons	Halte-Jeux de 8h15 à 11h15	Maternelle de 8h15 à 11h15	Halte-Jeux de 8h15 à 11h15	Maternelle de 8h15 à 11h15	Halte-Jeux de 8h15 à 11h15
 CHEXBRES Chat botté	Halte-Jeux de 8h15 à 11h15	Halte-Jeux de 8h15 à 11h15	Maternelle de 8h15 à 11h15	Halte-Jeux de 8h15 à 11h15	Maternelle de 8h15 à 11h15

Fermetures annuelles

Les halte-jeux sont ouvertes 10 mois par année, de septembre à juin. Pendant cette période, les structures ferment durant les vacances scolaires et lors des jours fériés officiels vaudois.

Inscription

- Maternelles : L'inscription se fait pour l'année scolaire entière et implique la présence de l'enfant aux deux matinées prévues. Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Une confirmation d'inscription est envoyée dans le courant du mois de juin.
- Halte-jeux : Avec ou sans inscription selon que les parents souhaitent garantir la place de l'enfant ou l'amener le matin même sans inscription (prise en charge non garantie, soumise à disponibilité).

Tarifs

- Maternelles : CHF 1'500.- par année par enfant (réduction possible pour fratries). Payable en 10 mensualités de 150.-, de septembre à juin, sur facture. CHF 40.- de taxe d'inscription annuelle*.

- Halte-jeux : CHF 9.- de l'heure.
CHF 25.- la matinée.
CHF 200.- pour 10 matinées.
Payable par TWINT ou cash sur place.

*Cette taxe d'inscription inclut la cotisation annuelle à l'Entraide Familiale et permet de bénéficier des autres activités proposées par l'association (www.entraidefamiliale.ch).

L'équipe éducative

Chaque enfant est accueilli avec bienveillance, écoute et attention. Nous veillons à créer un environnement sécurisant où chacun·e peut grandir, s'épanouir, gagner en autonomie et trouver sa place dans le groupe.

L'équipe éducative se tient à la disposition des parents pour favoriser le dialogue tout au long de l'année.

Aspects Pédagogiques

Les maternelles et la halte-jeux sont des lieux où les enfants jouent, découvrent, apprennent et grandissent ensemble. À travers des activités adaptées à leurs âges, nous développons leur curiosité, leur créativité, leur langage, leur motricité et leur autonomie.

Les maternelles offrent également une première préparation à l'entrée à l'école : Apprendre à vivre en groupe, écouter des consignes, participer à des activités et devenir progressivement autonome. L'année est ponctuée de moments qui font partie de la vie des maternelles, comme par exemple le spectacle de Noël, la course d'école et la visite de l'école en juin.

Notre objectif est que chaque enfant puisse vivre ses premières expériences scolaires avec plaisir, confiance et enthousiasme.

Le projet pédagogique complet est disponible et peut être consulté par les parents.

Responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leur enfant sur le chemin qui conduit aux maternelles et halte-jeux. Ils doivent l'accompagner jusqu'à l'intérieur des locaux et le confier à une auxiliaire.

Une fiche « enfant » sera remplie avant le début de l'écolage afin de pouvoir avoir tous les détails de garde et de santé de l'enfant.

Le nom des personnes autorisées à venir chercher l'enfant est indispensable. Par mesure de sécurité, les parents doivent impérativement prévenir l'auxiliaire responsable si une autre personne que les parents vient rechercher l'enfant. L'enfant est remis uniquement à une personne autorisée par la famille.

Les parents doivent informer l'auxiliaire responsable lors de tout changement d'adresse ou de numéro de téléphone.

Effets Personnels

Chaque enfant apporte avec lui dans un petit sac :

- Des pantoufles.
- Des couches & lingettes ou habits de rechange si nécessaire.
- Une collation qui sera prise en groupe durant la matinée.
- Une gourde, des gobelets sont à disposition des enfants pour boire.

Durant les sorties organisées et pour les activités de plein-air, les parents habillent leur enfant en fonction de la météo (bottes, vêtements de pluie / chauds).

Les objets et vêtements délicats ou de valeur sont vivement déconseillés au regard des activités potentiellement salissantes (peinture, cuisine, etc.).

L'Entraide Familiale décline toute responsabilité en cas de perte, d'échange ou de la détérioration des effets personnels, ainsi qu'en cas d'accidents qui pourraient être occasionnés par ces objets.

Santé

En cas d'accident, les auxiliaires prennent toutes les mesures adéquates immédiatement.

Elles avertissent les parents dans les délais les plus courts. La maternelle / halte-jeux fera, en cas de besoin, un rapport écrit sur les circonstances de l'accident aux parents dans le cadre d'une déclaration d'assurance. Les soins consécutifs à un éventuel accident ne sont pas pris en charge par notre structure. Ils devront être pris en charge par l'assurance privée de l'enfant.

Comme à l'école obligatoire, les enfants malades ne peuvent pas être accueillis dans nos structures, pour préserver la santé des autres enfants. Dans ce cas, les parents s'engagent à garder l'enfant à domicile.

Tout cas de maladie contagieuse doit être signalée à l'auxiliaire responsable.

Contact

Pour tout renseignement ou question, merci de vous adresser à Mme Nadia Lanni, membre du comité de l'Entraide Familiale et responsable du service des maternelles et halte-jeux :

- Mobile : +41 78 754 29 20
- Email : nadia.lanni.prof@gmail.com

Puidoux, le 1^{er} septembre 2026

Le présent règlement peut être modifié en tout temps.